

Situation sanitaire COVID-19

**La Poste mobilisée avec 37 bureaux de poste ouverts sur le département de la Seine-Saint-Denis ce 26 mars**

**Dans le contexte de la situation sanitaire actuelle, La Poste se mobilise en maintenant notamment l'ouverture de 37 bureaux de poste sur le département de la Seine-Saint-Denis. La mobilisation exceptionnelle des équipes dans les bureaux permet à La Poste d'assurer ses missions prioritaires tout en protégeant la santé des postiers et des clients.**

Dans le cadre des directives mises en place par le gouvernement pour limiter la pandémie COVID-19, La Poste rappelle que le strict respect des mesures barrières nécessaires à la protection des chargés de clientèle et des clients conditionne chaque jour l'ouverture effective de chacun des 1 600 bureaux sur l'ensemble du territoire et des 37 bureaux pour la Seine-Saint-Denis.

**Liste des 37 bureaux de poste ouverts ce 26 mars en Seine-Saint-Denis :**

- Aubervilliers Principal
- Aubervilliers Montfort
- Aulnay-sous-Bois Principal
- Aulnay-sous-Bois Jeanne d'Arc
- Le Blanc Mesnil Principal
- Bobigny Recette Principale
- Bondy Principal
- Le Bourget
- Clichy-sous-Bois Chêne Pointu
- La Courneuve Principal
- Drancy
- Epinay-sur-Seine Principal
- Gagny Principal
- Les Lilas
- Livry-Gargan Principal
- Montfermeil
- Montreuil Principal
- Neuilly-Plaisance Principal
- Neuilly-sur-Marne Principal
- Noisy-le-Grand Principal
- Noisy-le-Grand Arcades
- Noisy-le-Sec Principal
- Sevran Sportisse
- Pantin Principal
- Pantin 4 Chemins
- Les Pavillons-sous-Bois
- Pierrefitte sur Seine
- Le Raincy
- Rosny-sous-Bois Principal

- Saint-Ouen Principal
- Saint-Ouen Michelet
- Saint-Denis Principal
- Stains Principal
- Tremblay-en-France
- Villepinte
- Montreuil Sœur
- Romainville

**La Poste rappelle que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires. De nombreuses opérations peuvent être faites à distance, les clients peuvent être accompagnés par téléphone (au 3631 pour La Poste et au 3639 pour La Banque Postale) ou via les sites et applications numériques de La Poste et de La Banque Postale depuis leur domicile (laposte.fr et labanquepostale.fr).**

Ces nouvelles mesures s'adapteront en permanence à l'évolution du contexte sanitaire suivant les décisions des autorités publiques, dans le cadre d'un dialogue social permanent et en tenant compte de toutes les situations locales.

#### **Services essentiels rendus en bureaux de poste :**

##### **Les services essentiels suivants seront priorités :**

- Le retrait d'espèces au guichet et aux automates
- Le dépôt d'espèces sur automates
- Les dépôts de chèque sur automates et urnes
- La remise de fonds commandés par la DGFIP

##### **Lorsque cela est possible, ce socle est étendu, en fonction de la situation de chaque bureau à ces autres services :**

- Retraits de courrier (Lettres Recommandées), Colis et Chronopost
- Affranchissement des lettres sur automates
- Affranchissement et dépôt de colis et Chronopost
- Paiement des factures Eficash
- Dépôt d'espèces au guichet
- Emission & paiement Western Union et mandats internationaux
- Dépôt d'espèces et de chèques au guichet pour les Professionnels
- Vente de kits prépayés La Poste Mobile

##### **Pour éviter l'engorgement des instances et les retours expéditeurs, les dispositions suivantes ont été prises :**

- Concernant Colissimo, la suspension temporaire de l'offre Relais en bureau de poste
- Concernant Chronopost, 2ème présentation systématique de tous les colis en distribution, ouverture du réseau des relais (Pick-up) au dépôt des Chronopost

Par ailleurs, les instances conservées dans les bureaux de poste fermés seront disponibles pendant 15 jours à la réouverture du bureau concerné. Il est cependant possible de vérifier si son courrier ou son colis en instance est disponible dans un autre bureau de poste en renseignant le numéro indiqué sur l'avis de passage sur le site laposte.fr.

#### **De nombreux services accessibles à distance**

La Poste est également accessible à distance, depuis chez soi, pour réaliser la majorité des opérations.

Pour l'envoi des courriers et colis, depuis le site [laPoste.fr](http://laPoste.fr), il est possible de réaliser depuis chez soi :

- l'impression de timbres et d'étiquettes colissimo
- l'envoi de lettres recommandées en ligne à valeur juridique
- le transfert temporaire de courrier à une nouvelle adresse

Pour les clients de La Banque Postale, pour réaliser des opérations bancaires, le site de [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr) et le 3639 permettent notamment de consulter le solde, réaliser des virements, modifier son découvert autorisé, activer le paiement sans contact de sa carte bancaire.